

QUI SONT LES QUÉBÉCOIS ET LES QUÉBÉCOISES ? L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

L'ÉGALITÉ DANS LA DIFFÉRENCE

LA NOTION D'ACCOMMODEMENT

Commission Bouchard-Taylor, *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*, 2008

THÉORIE ASSOCIÉE	La laïcité
COMPÉTENCES VISÉES	Compréhension écrite et expression écrite et orale
OBJECTIFS FONCTIONNELS ET COMMUNICATIFS	Comprendre un texte et le problème qui le sous-tend Trouver la solution à un problème par l'application de lois
OBJECTIFS LINGUISTIQUES	Lire des récits avec des verbes au passé composé, au présent, à l'imparfait et au passé simple
OBJECTIFS SOCIOCULTURELS	Comprendre ce qu'est la notion d'accommodement dans la société québécoise
DOCUMENT EXPLOITÉ	Extraits du rapport <i>Fonder l'avenir : le temps de la conciliation</i> de la commission Bouchard-Taylor.
NIVEAU	B1-B2
ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE	Lois et langue (de la loi 101 à la loi 14)
MOTS-CLÉS	Politique ; Diversité ; Égalité ; Religion ; Culture, Récit

Déroulement de l'activité

Cette activité permet de travailler la compréhension écrite à partir des extraits donnés de la commission Bouchard-Taylor. Avant que vos étudiants commencent l'activité, expliquez-leur, à partir de la mise en contexte ci-dessous, la situation sociopolitique ayant mené à la commission Bouchard-Taylor, ainsi que le mandat de celle-ci.

Lors de l'activité, prévoyez un temps d'échange avec vos étudiants par rapport aux possibles mots contenus dans l'exercice qui peuvent être nouveaux pour eux.

À la suite de l'activité, vous pourriez demander à vos étudiants d'inventer un cas où un accommodement serait ou non raisonnable et justifié.

L'ÉGALITÉ DANS LA DIFFÉRENCE

LA NOTION D'ACCOMMODEMENT

Commission Bouchard-Taylor, *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*, 2008

Mise en contexte

Malgré l'importance de l'héritage catholique dans la culture québécoise, depuis les années 1960, le sujet de la laïcité s'est posé de différentes façons au Québec. En soixante ans, une quantité de lois et de jugements en cours ont fortifié la séparation entre les principes religieux et ceux de l'État : le mariage civil et le droit au divorce; la légalité de la contraception et de l'avortement, le mariage entre conjoints de même sexe, la déconfectionnalisation de l'éducation. Or, la laïcité au Québec connaît depuis le début du XXI^e siècle un nouveau chapitre, qui est celui des signes religieux.

Depuis le dépôt du rapport de la Commission Bouchard-Taylor en 2008, lequel a recommandé l'interdiction des signes religieux pour les employés de l'État détenant un pouvoir de coercition (policiers, juges, et gardiens de prison), les signes religieux sont sur la sellette. D'autres idées ou projets de loi ont proposé d'aller encore plus loin, par exemple en les interdisant à tous les employés de l'État, ce qu'a proposé le Parti québécois en 2013 sans y arriver; ou de les interdire aux enseignants et enseignantes, ce que la Coalition avenir Québec (CAQ) a fait en 2019 par l'adoption de la loi 21. Depuis, le sujet demeure brûlant au Québec et deux grandes familles de pensée continuent de montrer toute la profondeur du clivage qui les oppose sur ce thème.

- Pour le camp favorable aux interdictions, l'employé de l'État doit incarner la neutralité des institutions autant par la qualité du service qu'il offre que par son image. Des signes convictionnels liés aux idées politiques ou religieuses peuvent semer la confusion sur la séparation entre les principes religieux et ceux de l'État. À leurs yeux, un code vestimentaire scrupuleusement neutre est donc légitime.
- Pour l'autre camp, la laïcité relève de la liberté de conscience et de religion. Si l'expression de valeurs religieuses ne nuit pas à la qualité des services publics offerts par un employé ni à la liberté d'autrui; un État *dit laïque* doit en conséquence rendre possible de porter des symboles à ses employés au nom des droits fondamentaux.

Depuis 2013, une quantité de sondages ont montré que le clivage idéologique lié aux signes religieux suivait les grandes fractures identitaires et géographiques qui existaient déjà au Québec.

- Les partisans de la liberté religieuse sont principalement des habitants de milieux urbains, cosmopolites, où la diversité linguistique et religieuse forme un décor omniprésent. Ce point de vue est défendu par une majorité des millénariaux (peu importe leur langue), par les gens issus de l'immigration, les anglophones ainsi que les allophones. Sur ce thème, l'opinion de ce camp est en phase avec celle que l'on observe aussi dans le reste du Canada.

FICHE PÉDAGOGIQUE

- De leur côté, les défenseurs de l'interdiction des signes religieux sont très majoritairement des baby-boomers, habitent surtout en banlieue et en région, sont francophones, souvent unilingues, et fréquentent des milieux moins diversifiés. Cette deuxième famille de pensée montre une évidente compatibilité avec la laïcité française, où les signes religieux sont interdits de plusieurs façons.

L'écart d'âge entre les deux groupes est un facteur qu'il ne faut pas sous-estimer. Bien des gens qui ont connu la période précédant la Révolution tranquille des années 1960 ont gardé le souvenir d'un clergé catholique doté d'une grande influence politique et qui s'adonnait à de multiples pressions à la conformité. Cette période historique, les plus jeunes générations ainsi que les citoyens issus de l'immigration ne l'ont connue que par les livres d'histoire et leur rapport à la religion est en conséquence bien différent.

Enfin, si la question des signes religieux demeure polarisante au Québec, il ne faudrait pas ignorer qu'il ne s'agit que d'un angle mineur de la laïcité. Loin de s'arrêter à une politique des vêtements et des objets, la laïcité est avant tout un régime qui rejette l'imposition d'une religion d'État, qui oblige à instituer le pluralisme religieux et qui se doit de défendre l'égalité des citoyens indépendamment de leurs croyances ou leur absence de croyance. Sur ces autres sujets, les Québécois affichent un consensus évident.

La commission Bouchard-Taylor

Les controverses entourant le port de signes religieux et autres « accommodements raisonnables », selon le terme employé pour désigner les accommodements liés aux différences culturelles, a mené, en 2007, à la création de la Commission Bouchard-Taylor. L'historien et sociologue Gérard Bouchard et le philosophe Charles Taylor avaient alors pour mission :

- a) de dresser un portrait des pratiques d'accommodements qui ont cours au Québec;
- b) d'analyser les enjeux qui y sont associés en tenant compte des expériences d'autres sociétés;
- c) de mener une vaste consultation sur ce sujet;
- et d) de formuler des recommandations au gouvernement pour que ces pratiques d'accommodement soient conformes aux valeurs de la société québécoise en tant que société pluraliste, démocratique et égalitaire¹.

Leur rapport, paru en 2008, s'intitule *Fonder l'avenir : le temps de la réconciliation* et comprend notamment une définition de la notion d'accommodement basée sur la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

¹ Gérard Bouchard et Charles Taylor, *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*, [rapport], Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Gouvernement du Québec, 2008, p. 17.

L'ÉGALITÉ DANS LA DIFFÉRENCE

LA NOTION D'ACCOMMODEMENT

Commission Bouchard-Taylor, *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*, 2008
(Gérard Bouchard et Charles Taylor, *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*, [rapport], Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Gouvernement du Québec, 2008, p. 17.)

Si on voulait caractériser en deux mots la notion d'accommodement, il faudrait dire : **l'égalité dans la différence**. En effet, le propre de l'accommodement est de remédier¹, au moyen de certains aménagements, à des formes de discrimination qui surviennent parfois dans l'application d'une norme ou d'une loi par ailleurs légitime². Dans certaines circonstances, une loi ou une norme peut entraîner un préjudice³ pour une personne ou une catégorie de personnes présentant une caractéristique que ladite loi ou norme n'avait pas prévue. Toute société a tendance à légiférer⁴ pour la majorité ; il s'ensuit⁵ que la loi n'est jamais vraiment neutre. [...]

L'obligation d'accommodement exige qu'il y ait discrimination, ce qui doit être déterminé en se référant aux chartes. Ainsi, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, à l'article 10, énumère treize motifs de discrimination pouvant fonder une demande d'accommodement. Ce sont principalement des caractéristiques circonstancielle (comme la grossesse, l'état civil) ou permanentes (le sexe, la couleur de la peau, un handicap), ou des traits socioculturels (la religion, la langue, etc.).

¹ Remédier : apporter un remède, une solution à quelqu'un

² Légitime : juste, équitable

³ Préjudice : atteinte aux droits de quelqu'un

⁴ Légiférer : voter des lois

⁵ S'ensuivre : découler de, suivre

L'ÉGALITÉ DANS LA DIFFÉRENCE

LA NOTION D'ACCOMMODEMENT

Commission Bouchard-Taylor, *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*, 2008

À partir des informations tirées de l'extrait du rapport de la commission Bouchard-Taylor, les situations suivantes demandent-elles un accommodement des services présentés ?

Texte 1

Yasin doit passer l'examen de compréhension écrite de TOEFL, cet après-midi. Il a consacré les six derniers mois à la préparation de cet examen et s'il le réussit, il pourra entrer dans un programme d'échange entre l'Université de Melbourne et l'Université de Montréal. Cependant, pour passer l'examen, il a dû faire une demande spéciale à cause de ses problèmes de vue. Afin de lire les sujets d'examens, il faut que ceux-ci soient en braille. Après sa demande auprès du comité d'évaluation de l'examen, il a reçu le droit d'avoir le sujet d'examen en braille. Il sait qu'il lit plus lentement que les personnes voyantes, mais il s'est entraîné afin de réussir l'examen dans le temps imparti.

Cet accommodement est-il raisonnable, suffisant et justifié ? Expliquez pourquoi.

Texte 2

Marco s'est levé ce matin en forme et prêt pour son évaluation préparatoire. Il est en 4^e année du primaire dans une école pour malentendants. Il doit aujourd'hui réussir son évaluation de mathématique et de géométrie afin d'assurer son passage en 5^e année. Pour se préparer à son évaluation, Marco a passé la fin de semaine à revoir, avec son père, les leçons dans son cahier de mathématiques et à pratiquer en faisant les exercices dans le livre que sa mère lui a acheté. En arrivant dans la salle à manger pour prendre son petit déjeuner, il dit bonjour à ses deux parents et à sa grand-mère, qui s'est installée avec eux deux mois après le décès de son grand-père. Celle-ci demande à son fils, le père de Marco, si l'enfant a droit à un accommodement en raison de son problème auditif. Celui-ci lui explique que, comme les classes sont faites en fonction du niveau de surdité des élèves, les conditions de l'examen sont ajustées selon les groupes.

Cet accommodement est-il raisonnable, suffisant et justifié ? Expliquez pourquoi.

FICHE PÉDAGOGIQUE

Texte 3

Il y a maintenant 3 ans que Chen est arrivé de Hong Kong, où il a passé la majorité de sa vie. Cela fait plus de 6 mois qu'il est employé par une grande entreprise de foresterie en tant qu'ingénieur forestier à Sept-Îles, sur la Côte-Nord du Québec. La pension complète est une des caractéristiques qui a beaucoup plu à Chan dans ce poste. L'entreprise qui emploie Chen lui fournit un appartement sur le site et lui assure trois repas par jour. La nourriture servie à la cafétéria convient maintenant à Chen, même s'il a rencontré quelques difficultés pendant les premiers mois en raison de l'adaptation à la nourriture occidentale. Toutefois, aujourd'hui, il se rend dans le bureau de son chef de section afin de faire une demande à la compagnie. Il déplore qu'on ne mette à la disposition du personnel de l'entreprise que de l'eau froide. Chen aimerait que la compagnie offre aussi de l'eau non réfrigérée, puisque, en Chine, il est considéré comme mauvais pour la santé de boire de l'eau froide. Après sa requête, il n'a fallu que deux jours pour que l'entreprise mette à la disposition des salariés des bouteilles d'eau à température pièce, au plus grand bonheur de Chen.

Cet accommodement est-il raisonnable, suffisant et justifié ? Expliquez pourquoi.

À VOUS DE JOUER !

Rédigez un cas où un accommodement est demandé, puis échangez avec un collègue de classe pour obtenir son avis.

Cet accommodement est-il raisonnable, suffisant et justifié ? Expliquez pourquoi.

QUI SONT LES QUÉBÉCOIS ET LES QUÉBÉCOISES ? L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

L'ÉGALITÉ DANS LA DIFFÉRENCE

LA NOTION D'ACCOMMODEMENT

Commission Bouchard-Taylor, *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*, 2008

THÉORIE ASSOCIÉE	La laïcité
COMPÉTENCES VISÉES	Compréhension écrite et expression écrite et orale
OBJECTIFS FONCTIONNELS ET COMMUNICATIFS	Comprendre un texte et le problème qui le sous-tend Trouver la solution à un problème par l'application de lois
OBJECTIFS LINGUISTIQUES	Lire des récits avec des verbes au passé composé, au présent, à l'imparfait et au passé simple
OBJECTIFS SOCIOCULTURELS	Comprendre ce qu'est la notion d'accommodement dans la société québécoise
DOCUMENT EXPLOITÉ	Extraits du rapport <i>Fonder l'avenir : le temps de la conciliation</i> de la commission Bouchard-Taylor.
NIVEAU	B1-B2
ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE	Lois et langue (de la loi 101 à la loi 14)
MOTS-CLÉS	Politique ; Diversité ; Égalité ; Religion ; Culture, Récit

Vous trouverez ci-dessous des pistes de réponse pour l'exercice de l'activité. Notez toutefois que la notion d'« accommodement raisonnable » demeure parfois litigieuse et certains cas pourraient être débattus.

Texte 1

L'accommodement mis en place pour les problèmes de vue de Yasin n'est pas suffisant. Le fait que le comité lui ait permis d'avoir une version du sujet d'examen en braille est approprié. Cependant, on remarque que Yasin a besoin de plus de temps pour réaliser son examen que les autres candidats en raison de son handicap. Ainsi, le comité d'examen aurait dû prévoir un temps supplémentaire à Yasin afin qu'il ait autant de chance que les autres candidats de réussir le TOEFL. Ici, nous avons un accommodement lié à une discrimination sur la caractéristique permanente du handicap, ce qui entre dans la Charte des droits et libertés de la personne au Québec.

FICHE PÉDAGOGIQUE - CORRIGÉ

Texte 2

Marco, comme Yasin, a un handicap qui pourrait justifier la mise en place d'un accommodement pour le passage de son évaluation afin qu'il puisse avoir toutes les chances pour réussir. Toutefois, comme mentionné par son père, l'ensemble de sa classe ayant le même handicap que lui, cela lui assure que toutes les personnes de sa classe sont traitées de la même manière. Nous pouvons déduire que, puisque l'examen a lieu dans une école spécialisée, l'établissement a déjà pris ses dispositions afin d'adapter l'évaluation au handicap de ses élèves.

Texte 3

L'accommodation de l'entreprise de foresterie est bonne et a été mise en place rapidement. La demande de Chen était raisonnable, puisque ce qu'il demandait à l'entreprise restait tout à fait dans le domaine du possible. La solution ne leur coûtait aucuns frais supplémentaires et ne nuisait pas au confort des autres employés. Ici, nous avons une accommodation due à une discrimination sur le trait socioculturel de la culture, ce qui entre dans la Charte des droits et libertés de la personne au Québec.